Date : 17/09/2013
Pays : FRANCE
Edition : Fil Gen
Périodicité : Quotidien
Surface : 111 %

Mots : 749

Non-cumul des mandats: les sénateurs déterminés à obliger le gouvernement à revoir sa copie

Paris, 17 sept. 2013 (AFP) -

Les sénateurs sont déterminés à obliger le gouvernement à revoir sa copie sur l'interdiction de cumul des mandats, à l'occasion du débat sur ce texte qui commence mercredi, mettant en avant "l'exception du Sénat" consacrée par la Constitution comme représentant des collectivités locales.

La commission des Lois du Sénat s'est déjà prononcée contre les deux projets de loi du ministre de l'Intérieur Manuel Valls, un projet de loi organique prévoyant l'interdiction du cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur, et un projet de loi ordinaire interdisant ces fonctions exécutives locales aux députés européens.

Si, sans surprise, le texte sera rejeté par la droite, UMP et UDI-UC, il le sera aussi par un fidèle allié du gouvernement, le RDSE, à majorité PRG.

Les 18 voix du RDSE sont déterminantes au Sénat pour le gouvernement puisque la gauche détient 177 sièges sur 348, soit une majorité de 3 voix.

Le groupe RDSE a annoncé mardi qu'il allait réclamer que les sénateurs ne soient pas concernés par le projet de loi, en mettant en place un amendement spécifique "qui en exempte le Sénat".

"Si le Sénat, appelé le Haut Conseil des communes de France, ne compte plus aucun maire, il n'aura plus aucun sens", a affirmé le sénateur Jean-Michel Baylet, président du PRG.

Jacques Mézard, le chef de file des sénateurs RDSE, a demandé au gouvernement de renoncer à la procédure accélérée (une lecture par chambre) "pour permettre d'avoir un vrai travail législatif et un débat équilibré".

"Une aberration qui faire courir un grave danger" au bicamérismeLe PRG est favorable à "une très forte limitation des mandats", mais veut que les parlementaires puissent avoir, s'ils le souhaitent, un mandat exécutif local, a souligné M. Mézard.

"On nous dit qu'avec le non-cumul des mandats, c'est un renouvellement de la démocratie. Or, juge-t-il, ce n'est pas un renouvellement de la démocratie que de remplacer des gens élus sur le terrain par des gens qui sont élus par des militants à la proportionnelle et qui sont pour l'essentiel des professionnels de la politique."

Si les communistes et les écologistes voteront le texte, les sénateurs PS sont divisés. Le président de la Haute Assemblée, Jean-Pierre Bel, ou celui de la commission des Lois, Jean-Pierre Sueur, y sont favorables, mais il n'en est pas de même du président de leur groupe, le sénateur-maire de Dijon François Rebsamen.

"Je considère que les sénateurs étant élus par les maires, il n'est pas anormal qu'il y ait des maires sénateurs", dit-il sans cesse, plaidant pour une exception à la règle du non-cumul pour les sénateurs en tant que représentants des collectivités territoriales.

Cette solution a été exclue par le ministre de l'Intérieur, devant la commission des Lois sénatoriale, puis à nouveau mardi, dans une interview au monde.fr. "Pas question" que le projet de loi exclut les sénateurs, a dit Manuel Valls, voulant croire que son adoption est "inéluctable", après le vote favorable de l'Assemblée.

"La représentation des collectivités locales est déjà garantie par le fait que les sénateurs sont choisis par des élus locaux", fait-il valoir.

Les sénateurs PS auront liberté de vote.

A droite, l'ancien président du Sénat Gérard Larcher (UMP) juge que le rejet du non-cumul par les sénateurs "est un signe très important de la volonté du Sénat, au-delà des clivages politiques, d'assurer sa mission constitutionnelle de représentants des collectivités territoriales".

Selon lui, "valider le fait que plus aucun élu local ne siège au Sénat est une aberration qui fait courir un grave danger à la survie du bicamérisme car c'est ce mandat, lié au mandat parlementaire, qui fait la spécificité du Sénat et assure la complémentarité avec l'Assemblée nationale".

En revanche, pour le rapporteur Simon Sutour (PS), cette réforme, déjà adoptée par l'Assemblée nationale, est

Tous droits de reproduction réservés

Date : 17/09/2013
Pays : FRANCE
Edition : Fil Gen
Périodicité : Quotidien
Surface : 111 %

Mots : 749

"nécessaire pour revaloriser la fonction parlementaire et rendre possible le plein exercice du mandat parlementaire d'une part, et d'une fonction exécutive locale d'autre part".
Il a plaidé pour que la nouvelle incompatibilité parlementaire s'applique de la même manière aux députés et aux sénateurs, "les deux assemblées parlementaires ayant une vocation généraliste".
En cas de rejet, prévu, du texte par le Sénat, ce sont les députés qui auront le dernier mot. Ce que n'acceptent pas de nombreux sénateurs au sujet d'un texte qui les concerne personnellement. Ils ont d'ores et déjà prévenu qu'ils saisiraient le Conseil constitutionnel.
jlp/kp/szb/er

Afp le 17 sept. 13 à 18 09.

Tous droits de reproduction réservés